Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260521-260521_DEL20A-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 21 MAI 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du mercredi 13 mai 2026, s'est réuni **le jeudi 21 mai 2026, à** 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Jean - Philippe PERIES - Catherine CHAIZE - Alain TOUREAU
ARZON	: Olivier DENFER
BADEN	: Christophe BEDARD - Elise FERRY
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
ELVEN	: Philippe Simon - Michèle MAINGUY - Marie LE BOTERFF
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Christine ROYER
ILE-AUX-MOINES	: Christophe TATTEVIN
ILE D'ARZ	: Hervé LE BOURDIEC
LARMOR-BADEN	: Claire BRABEC
LA TRINITE-SURZUR	: Sandrine CADORET
LE BONO	: François VAILLANT
LE HEZO	: Philippe GAIN
LE TOUR-DU-PARC	: Isabelle LOUIS
LOCMARIA-GD CHAMP	: Lionel ULVOA
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Benoît LALYS - Anne-Charlotte DE KERMENGUY- Jocelin KIZIBOUKOU
PLOEREN	: Pascal LE BOUEDEC - Christine LE GOUËF - Jean-Louis BERTHOU
PLOUGOUMELEN	: Stéphanie GUILLEMOT - Antoine MERLET
SAINT-ARMEL	: Philippe TREMOUREUX
SAINT-AVE	: Anne GALLO-KERLEAU - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Yannick CADIOU - Tugdual GOALLO
ST GILDAS DE RHUYS	: Frédéric PINEL
SAINT-NOLFF	: Karine ALBANHAC - Gwendal LE DERRIEN
SARZEAU	: Corinne JOUIN - DARRAS - Vincent CHARLIN - Dominique GODEFROY
SENE	: Clément LE FRANC - Françoise MERCIER - Rémi VIDOR - Régis FACCHINETTI
SULNIAC	: Ludovic SAMSON - Marie-Andrée LUHERNE
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE - Eric MAHE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Siegried MENAHEZE - Michel BERTHE - Isabelle MARROI
TREDION	: Jean-Michel CHOQUET
TREFFLEAN	: Gwenaël LE FLOCH - Nadine MIGNOT
VANNES	: David ROBO - Fabien LE GUERNEVE - Hortense DOUMIC - LE PAPE - Julien BONAMY - Hortense DES POMMARE - Michel GILLET - Karine SCHMID - Olivier LE BRUN - Monique JEAN - Maxime HUGE - Chrystel DELATTRE - Vincent GICQUEL - Sanaa TOULI -BENABDALLAH - Roland LUC- Isabelle GOURTAY - Catherine LATOUR - Patrice KERMORVANT - Audrey ESSOLA - Michel LECLERC - Franck POIRIER - Charles DE WILLIENCOURT - Valentin LEGROS

Ont donné pouvoir :

COLPO	: Freddy JAHIER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
GRAND-CHAMP	: Julian EVENO a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
LE BONO	: Clara BOSZNAY a donné pouvoir à François VAILLANT
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT a donné pouvoir à Vincent CHARLIN
VANNES	: Virginie LE DANTEC - TALMONT a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE : Fabrice AMEDEO a donné pouvoir à Thierry EVENO : Léa BARREAUD a donné pouvoir à Hortense DOUMIC - LE PAPE

Le Président,
David ROBO

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260521-260521_DEL20A-DE

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 MAI 2026

ECONOMIE EMPLOI FORMATION INNOVATION

CONVENTION CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS - BIOTECH SANTÉ BRETAGNE AVENANT N°1

Monsieur Patrice KERMORVANT présente le rapport suivant :

Dans le cadre du contrat de plan État - Région (CPER) 2021-2027, Golfe du Morbihan-Vannes agglomération s'est engagée aux côtés de la Région Bretagne et du Centre d'Innovation Technologique Biotech Santé Bretagne (BSB) à travers la signature d'une convention cadre d'objectifs et de moyens (COM) sur la période 2023-2027.

Cette convention vise à soutenir le développement des filières biotechnologies et santé en région Bretagne, en lien avec les enjeux d'innovation, de recherche et de développement économique du territoire.

Depuis la signature de cette convention, certaines évolutions nécessitent aujourd'hui la conclusion d'un avenant.

Les principales modifications apportées sont les suivantes :

Le document cadre a été complété, concernant Golfe du Morbihan-Vannes agglomération, par l'ajout du paragraphe suivant (page 6) :
« Cela a permis la structuration d'un projet de tiers lieu d'expérimentation en santé, notamment numérique qui voit le jour en 2025. »
L'annexe 3 relative au prévisionnel annuel des financements publics attendus a été actualisée. Elle intègre notamment la participation financière de Golfe du Morbihan Vannes agglomération dans la colonne dédiée aux EPCI.

Ces ajustements ne remettent pas en cause les conditions générales de la convention initiale, ni les engagements financiers précédemment approuvés par Golfe du Morbihan Vannes agglomération à savoir 5.000 €/an jusqu'en 2027.

L'avenant a pour objet de prendre en compte ces évolutions et de mettre à jour les documents contractuels en conséquence.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date 12 mai 2026, il vous est proposé :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention cadre d'objectifs et de moyens 2023-2027 conclue avec le Biotech Santé Bretagne et la Région Bretagne tel que présenté en annexe ;
- de valider les modifications apportées, notamment l'ajout relatif au projet de tiers lieu d'expérimentation en santé et la mise à jour de l'annexe 3 relative aux financements ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTEE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Président,
David ROBO

La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260521-260521_DEL20A-DE

AVENANT À LA CONVENTION CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

2023 – 2027

DE BIOTECH SANTE BRETAGNE

VU l'encadrement des aides d'Etat à la recherche, au développement et à l'innovation du 19 octobre 2022,
VU le régime cadre exempté n° SA.111723 d'aides à la recherche, au développement et à l'innovation, pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014, puis modifié par les Règlements (UE) 2017/1084, 2020/972, 2021/452, 2021/1237, 2023/917, 2023/1315,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1511-2, L.1611-4 et L.4221-1 et suivants,
VU l'article L612-4 du Code du Commerce,
VU le Code de l'éducation, notamment l'article L216-11,
VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
VU le décret n° 2009-540 du 14 mai 2009 portant sur les obligations des associations et des fondations relatives à la publicité de leurs comptes annuels,
VU la Circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations,
VU le CPER 2021-2027 du 15 mars 2022,
VU la Stratégie régionale des transitions économique et sociale (SRTES) votée le 7 avril 2023 par le Conseil régional de Bretagne
VU la Stratégie régionale de recherche et d'innovation (S3) votée le 18 décembre 2020 par le Conseil régional de Bretagne,
VU les conventions Région-Rennes Métropole ; Région-Brest Métropole ; Région-Quimper Bretagne Occidentale ; Région-Saint Malo Agglomération ; Région-Morlaix Communauté ; Région-Golfe du Morbihan Vannes Agglomération,
VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 27 mars 2023 approuvant la convention,
VU la délibération de Rennes Métropole du 23 mars 2023 approuvant la convention,
VU la délibération de Brest Métropole du 12 mai 2023 approuvant la convention,
VU la délibération de Quimper Bretagne Occidentale du 11 juillet 2023 approuvant la convention,
VU la délibération de Saint-Malo Agglomération du 6 avril 2023 approuvant la convention,
VU la délibération de Morlaix Communauté du 26 juin 2023 approuvant la convention,
VU la délibération du Golfe du Morbihan Vannes Agglomération du 25 mai 2023 approuvant la convention,
VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 1er juin 2026 approuvant le présent avenant à la convention et autorisant le Président à la signer,
VU la délibération de Rennes Métropole du XXX 2026 approuvant le présent avenant,
VU la délibération de Brest Métropole du XXX 2026 approuvant le présent avenant,
VU la délibération de Quimper Bretagne Occidentale du XXX 2026 approuvant le présent avenant,
VU la délibération de Saint-Malo Agglomération du XXX 2026 approuvant le présent avenant,
VU la délibération de Morlaix Communauté du XXX 2026 approuvant le présent avenant,
VU la délibération du Golfe du Morbihan Vannes Agglomération du XXX 2026 approuvant le présent avenant,

Conformément à l'article 1, un avenant à la COM est proposé à mi-parcours de la période 2023-2027.

Les articles 3, 4, 5 et 6 sont modifiés comme suit :

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260521-260521_DEL20A-DE

Article 3. Contexte réglementaire de l'aide publique à la recherche, au développement et à l'innovation

La Commission Européenne ne considère pas les entités sans but lucratif comme des entreprises si au maximum 20% de leurs ressources proviennent d'une activité économique.

BSB signataire de la convention cadre répond à ce critère.

Article 4. Le positionnement des CIT

Sur la chaine de valeur de l'innovation, on peut distinguer plusieurs types de structures qui interviennent à différents niveaux :

- Les structures issues ou très proches de l'enseignement supérieur et de la recherche académique telles que les cellules de valorisation, les Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT), les Pôles Universitaires Innovation (PUI), les Instituts Carnot ou les Plates-Formes Technologiques (PFT) ;
- Les acteurs généralistes tels que les Technopoles ou les Chambres consulaires ;
- Les acteurs qui assurent une structuration globale autour des grandes filières économiques telles que les Pôles de compétitivité, les Instituts de Recherche Technologique (IRT), les Instituts pour la Transition Energétique (ITE), … ;
- Les centres nationaux ayant des implantations en région (CEA Tech, Cetim) ;
- Les structures qui assurent le lien direct avec les entreprises avec une dimension de proximité et qui se caractérisent par une démarche globalement guidée par la demande des entreprises, disposant d'une expertise technologique et sectorielle. On retrouve là les CIT, les Centres de Ressources Technologiques (CRT), les Cellules de Diffusion Technologique (CDT), les Instituts Techniques Agro-Industriels (ITAI) et les Instituts Techniques Agricoles (ITA).

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) labellise les structures de transfert de technologies selon un cahier des charges national :

- **La CDT** (Cellule de Diffusion Technologique) est une structure d'interface qui offre aux PME une assistance dans la définition de leurs besoins, par une approche globale prenant en compte leur développement technologique, mais également leur stratégie d'entreprise, leur gestion de projet, …, en s'appuyant sur des réseaux de centres de compétences (laboratoires de recherche, lycées professionnels, Living Labs…). Elle consiste principalement en des activités de veille, de diagnostic et de conseil, la CDT ne disposant généralement pas de moyens analytiques et technologiques.
- **Le CRT** (Centre de Ressources Technologiques) assure, tout comme la CDT, une assistance auprès des entreprises via des activités de diagnostic et de conseil, mais sa mission première et essentielle est la réalisation de prestations technologiques, grâce à des moyens techniques et humains propres.

Deux grandes missions définissent ainsi un socle commun à ces deux catégories de structure :

- Mission de diffusion : « *actions de faire connaître, sensibiliser les acteurs aux technologies pouvant les concerner* » => Réseaux et contributions aux politiques publiques ; actions de communication collectives et thématiques sur les technologies et sur les marchés ; visites de laboratoires, plateformes ; actions de veille (recueil d'informations, puis valorisation).
- Mission de conseil : « *actions de nature individuelle qui consistent, tant du point de vue du détenteur de technologies que de l'intégrateur, à mettre en place des activités relatives à la préparation, la mise en relation ou l'intégration d'une technologie* ». Les activités concernées sont : l'identification des marchés et des acteurs pour les détenteurs de technologies, l'identification des détenteurs de technologies pour les intégrateurs, l'accompagnement à la mise en relation entre porteurs et intégrateurs, l'accompagnement à l'intégration de la technologie, la réponse aux questions techniques, réglementaires et technologiques des entreprises.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260521-260521_DEL20A-DE

Article 5. Le projet de structure

5.1. Présentation du CIT

BSB, labellisé CDT, composé de 19,6 ETP (dont 0,6 MAD), spécialisé en santé et biotechnologies, dont l'objectif majeur est d'accompagner l'innovation en Bretagne tout en structurant et animant les filières biotechnologies et santé, intervient sur 7 marchés : l'éco-industrie, l'agro-industrie, l'alimentaire, la cosmétique, la biotech/pharma, la technologie médicale et la e-santé.
BSB accompagne les entreprises et les porteurs de projets via une expertise complète : conseil, veille, mise en relation avec des partenaires, ingénierie de projet, étude de faisabilité produit, stratégie de développement, identification de financement, accompagnement à l'Europe et aux réseaux internationaux.
Par l'innovation et la promotion des filières, BSB permet le développement de la recherche et de l'innovation, en cohérence avec la stratégie régionale. Son action participe pleinement à la réussite de nombreux projets structurants d'envergure régionale, nationale et internationale, en leur apportant son expertise unique.

Thématiques et domaines de compétences du CIT :
- Détecter les technologies et savoir-faire pour les entreprises, au sein des centres de compétences (laboratoires de recherche, universités, écoles, plateformes technologiques)
- Analyser les attentes et besoins des entreprises, particulièrement des PMEs, les mettre en relation avec les centres de compétences et accompagner le développement de leurs projets
- Fédérer l'innovation dans les deux filières biotechnologies et santé et assurer l'animation des filières dans le cadre de la stratégie S3 régionale.

5.1.1. Gouvernance du CIT à date

BSB émane d'une Assemblée générale qui est composée de 194 adhérents en 2025.

Les listes des adhérents et membres du Directoire, du Conseil d'administration, du Bureau et/ou du Conseil de surveillance seront fournies aux financeurs la 1ère année, puis les autres années en cas de modifications ou d'évolution.

5.1.2 Organisation du CIT

5.1.2.1. Organigramme structurel

Il devra être transmis chaque année aux financeurs.

5.1.2.2. Organisation financière

BSB tient à jour une comptabilité analytique, permettant de distinguer les activités économiques des activités non économiques.

5.2. Programme d'activités du CIT

Pour mettre en œuvre leur métier, les CIT réalisent 5 grandes catégories d'activités qui se déclinent et se définissent comme suit :

- Prospective, animation et diffusion technologique à caractère collectif (Action 1.1 de l'ACI) : amélioration des flux d'informations au sein et entre les filières pour favoriser l'accès aux avancées technologiques, économiques et réglementaires et ainsi faciliter le désenclavement des entreprises (volet collectif permettant de répondre aux défaillances du « marché ») => Veille et activités à caractère prospectif et stratégique sur une thématique donnée ; animations menées par le CIT ou avec les partenaires stratégiques ; diffusion technologique menée par le CIT ; réseaux et contributions aux politiques publiques.
- Sensibilisation, conseil et accompagnement de projets d'innovation (Action 1.2 de l'ACI) : écoute et accompagnement des **PME** pour favoriser leurs projets d'innovation dans le domaine de compétence technologique du CIT (volet individuel permettant de répondre aux défaillances d'informations du « marché » : **en moyenne de 2 jours / PME / an**). Conseils et

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260521-260521_DEL20A-DE

accompagnement des laboratoires de recherche pour le transfert de technologies en partenariat avec la SATT et les PUI (Campus Innovation de Rennes et Blue Box à Brest). Les centres tiendront une liste à jour des PME accompagnées et des nombres de jours affectés.

- Recherche et développement (propre ou d'anticipation) : renouvellement des connaissances scientifiques issues des travaux de recherche propre et/ou académique et/ou entre centres afin de les adapter à un secteur économique pour assurer un continuum de transfert des technologies innovantes.
- Recherche collaborative : mise en commun des compétences de plusieurs acteurs sur un même projet de recherche, afin de créer des synergies entre les partenaires et d'apporter une réponse aux besoins des entreprises (objectif de produit/service/procédé nouveau sur le marché à l'issue du projet).
- Prestations/formations facturées : tâches déterminées effectuées en contrepartie d'une rémunération facturée (prestations de R&D ; prestations de conseils, veille, expertises ; préproductions et prestations de routine ; prestations de formations ; autres prestations).

5.2.1. La feuille de route stratégique du CIT

Les missions Animation et Conseil en Innovation de Biotech Santé Bretagne (BSB) sont doubles :

- Prospective, animation et diffusion technologique
- Sensibilisation, émergence et structuration de projets et conseils technologiques

Pour en garantir l'exécution, BSB appuie sa stratégie sur quatre piliers :

1. La veille

BSB identifie les opportunités et les attentes en réalisant une veille directe auprès des entreprises, centres de formation et de compétences, collectivités territoriales et des autres acteurs de l'écosystème régional. Une attention particulière est accordée à la cohérence avec la stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation et avec la S3. Des visites régulières d'entreprises et de centres de compétence, ainsi que des échanges avec les centres de formation et les collectivités territoriales, appuient ce rôle de prospection de Centre d'innovation technologique.
Dans le secteur santé, des liens étroits avec les établissements de soins et les professionnels de la santé permettent de déceler les besoins des collectivités dans ce domaine particulier.

2. L'expertise

Grâce à son expertise, BSB développe des services d'accompagnement personnalisés et favorise le montage efficace de projets. Dans ce cadre, la veille technologique et réglementaire, la participation à des événements et l'organisation de journées techniques (formations, ateliers) sont des moyens de diffusion technologique mis en œuvre par BSB pour répondre à des attentes collectives.
BSB déploie aussi son expertise thématique dans le cadre de prestations ciblées auprès des entreprises et porteurs de projets. Cette expertise spécifique, notamment technologique et règlementaire, et la connaissance des marchés, contribuent notamment à l'évaluation de projets pour aider leur financement (appel d'offres, labellisation par les pôles de compétitivité).
Cette expertise reconnue contribue également à l'adéquation entre les attentes des entreprises d'une part et les formations destinées à favoriser l'emploi et le développement économique d'autre part. BSB met son expertise au service du public étudiant afin de le sensibiliser à l'innovation dans le cadre de formations dédiées et autres actions menées par les écoles et universités.

3. L'animation et la promotion des filières biotechnologies et santé

Ces missions sont réalisées dans le cadre de la S3 et permettent de valoriser les innovations issues des entreprises et des centres de compétence, en y ajoutant les initiatives des collectivités territoriales. Ces activités s'appuient sur le travail effectué par BSB pour répertorier les besoins et prioriser les actions structurantes sur les territoires. BSB organise des évènements qui réunissent les acteurs des filières et participe aussi à des actions organisées par d'autres organismes (apport d'expertise, communication, etc.) dans lesquelles les biotechnologies ou la santé sont incluses. BSB contribue à des événements transversaux (Open de l'International, Forum Economique Breton) pour promouvoir le développement économique régional. BSB collabore régulièrement avec les 7TB pour mieux répondre aux attentes des collectivités territoriales. **BSB dispose ainsi d'un positionnement unique qui favorise une bonne collaboration entre les différents acteurs de l'écosystème régional.**

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260521-260521_DEL20A-DE

4. L'accompagnement à l'Europe et réseaux internationaux

BSB assure une veille constante sur les projets européens dans les domaines d'excellence bretons. BSB s'implique en parallèle dans les projets européens favorisant les échanges entre les régions et les entreprises régionales, dans le but d'accélérer l'innovation et contribuer à la valorisation des innovations bretonnes.
BSB développe également un réseau de partenaires au niveau international en partenariat avec Bretagne Commerce International et Bretagne Compétitivité avec lesquels BSB a identifié des objectifs communs dans le cadre de conventions signées entre les parties. L'objectif est d'une part d'accroître les échanges de bonnes pratiques concernant l'accompagnement à l'innovation et les dispositifs d'aide, et d'autre part d'organiser des actions dédiées aux entreprises. Ce dernier pilier contribue pleinement à renforcer la visibilité des territoires bretons en matière d'innovation et à encourager leur développement à l'international.

Les actions financées par les collectivités territoriales devront s'inscrire dans la **Stratégie régionale de recherche et d'innovation** (S3), ainsi que dans les orientations de la **stratégie régionale des transitions économiques et sociales** (SRTES) en particulier dans ses grands objectifs d'accompagnement des transitions écologiques d'une part et de positionnement de la Bretagne sur les enjeux de souverainetés d'autre part.

BSB co-anime aux côtés de la Région le DIS « Economie de la Santé et du Bien-être pour une meilleure qualité de vie ». BSB contribue aux DIS « Economie maritime pour une croissance bleue » et « Economie alimentaire du bien manger pour tous », plus particulièrement sur les impacts des biotechnologies des leviers « bioressources et biotechnologies marines » et « consommation de demain ». Grâce à ce positionnement régional, le CIT peut s'assurer que les actions répondent aux axes prioritaires en Bretagne.

Elles s'inscriront aussi dans les orientations définies par les stratégies locales.

BSB met en œuvre une feuille de route pluriannuelle basée sur les quatre piliers, en identifiant chaque année les priorités d'objectifs et de moyens en consultation avec les collectivités territoriales. BSB peut inclure des actions spécifiques à la demande des collectivités territoriales si des financements additionnels sont alloués pendant la période d'exécution desdites actions.

Rennes Métropole
Les actions s'inscrivent dans le cadre des missions de BSB définies dans ce contrat avec notamment la présence sur le territoire de la métropole de plusieurs partenaires de BSB (pôle de compétitivité Valorial, I&R ; centres de formations et centres de compétences incluant par exemple l'Université de Rennes, CNRS, INSERM, INRAE, plusieurs écoles d'ingénieurs, des centres de soins et professionnels de la santé incluant le CHU de Rennes) et un réseau d'entreprises actives dans les domaines biotechnologies et santé. De plus, BSB collabore avec la technopole Le Poool et d'autres acteurs pour l'accompagnement de projets innovants et porteurs de projets. La directrice de BSB a intégré le cockpit du Poool en 2025. BSB accompagne Rennes Métropole dans sa réflexion sur l'innovation en santé contribue à des actions spécifiques sur le territoire (Rendez-vous rennais en santé numérique, hackathon santé durable …).

Brest Métropole
Les actions s'inscrivent dans le cadre des missions de BSB définies dans ce contrat avec notamment la présence sur le territoire de la métropole de plusieurs partenaires de BSB (pôle de compétitivité PMBA, centres de formations et centres de compétences incluant par exemple l'Université de Brest, CNRS, INSERM, IFREMER, écoles d'ingénieurs, des centres de soins et professionnels de la santé incluant le CHU de Brest) et un réseau d'entreprises actives dans les domaines biotechnologies et santé. De plus, BSB collabore avec la technopole Brest Iroise et le centre d'innovation W.INN du CHU (partenariat en cours de finalisation) pour l'accompagnement de projets innovants et porteurs de projets. Depuis 2022, BSB a renforcé sa présence sur le territoire de la métropole et assure une permanence dans les locaux de W.INN afin de faciliter les échanges présentiels et BSB est membre du conseil d'administration de TBI.

Quimper Bretagne Occidentale
Les actions s'inscrivent dans le cadre des missions de BSB définies dans ce contrat avec notamment la présence sur le territoire de plusieurs partenaires de BSB incluant l'ADRIA, le CEA Tech et la technopole Quimper-Cornouaille et des entreprises actives dans les domaines biotechnologies et santé. En 2022,

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260521-260521_DEL20A-DE

BSB a continué les actions de valorisation des savoir-faire dans le domaine agro-agri en particulier avec l'organisation d'un colloque (Bio2Actives) dédié à la valorisation des bioressources et ajouté à sa feuille de route l'objectif de mieux répondre aux attentes du territoire pour la santé. En 2026, une nouvelle édition de Bio2actives est programmée et BSB contribuera à une nouvelle feuille de route innovation avec le CHIC.

Saint-Malo Agglomération
Les actions s'inscrivent dans le cadre des missions de BSB définies dans ce contrat avec notamment la présence sur le territoire de plusieurs partenaires de BSB incluant la technopole Le Poool et plusieurs entreprises actives dans les domaines biotechnologies et santé. Ces actions répondent à la fois aux axes prioritaires du Développement Economique et du Schéma Local de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de Saint-Malo Agglomération. Elles correspondent aux missions suivantes : coordination et animation de l'écosystème des biotechnologies et de la santé, accompagnement et représentation des entreprises de ces domaines. En 2022, un nouvel axe santé a été ajouté dans l'objectif d'accroître les échanges avec les acteurs du territoire (cliniciens et autres structures de santé) et la collaboration entre BSB et la technopole Le Poool a été renforcée, notamment autour du dispositif Lab Rennes Saint Malo Les biotechs sont également fortement soutenus, notamment à travers l'évènement Cosming (Biotech & Cosmetique), organisé tous les deux ans à Saint Malo par BSB qui endonne une visibilité nationale voire internationale.

Golfe du Morbihan Vannes Agglomération
Les actions s'inscriront dans le cadre des missions de BSB définies dans ce contrat avec notamment la présence sur le territoire de plusieurs partenaires de BSB incluant l'UBS, écoles d'ingénieurs, centres de soins et professionnels de la santé et la technopole VIPE et des entreprises actives dans les domaines biotechnologies et santé. En 2022, BSB renforce les échanges avec les acteurs du territoire notamment pour accompagner l'axe santé en développement et continue son soutien à des partenaires et entreprises dans le domaine des biotechnologies incluant le volet formation. Cela a permis la structuration d'un projet de tiers lieu d'expérimentation en santé, notamment numérique qui voit le jour en 2025.

Morlaix Communauté
Il a été convenu de mettre en place en 2023 une feuille de route pour renforcer et coordonner des actions valorisant les initiatives du territoire, en raison de la présence de plusieurs entreprises innovantes dans les biotechnologies et la santé, et la présence de centre de compétences et recherche pour la valorisation des ressources marines notamment. BSB contribue ainsi fortement au projet structurant sur l'algoculture en cours de mise en place ou la promotion des compétences biotech du territoire en soutenant des évènements portés par Blue Valley ou le PETR.

5.2.2. Le plan d'actions du CIT

5.2.2.1. Animation et Conseil et Innovation (ACI)

Prospective, animation et diffusion technologique à caractère collectif

- Veille et activités à caractère prospectif et stratégique sur une thématique donnée
- Animations menées par le CIT ou avec les partenaires stratégiques
- Diffusion technologique menée par le CIT
- Réseaux et contributions aux politiques publiques

BSB réalise une veille média, technologique et réglementaire dans les domaines d'expertise, une partie de la veille réglementaire étant sous-traitée auprès de cabinets spécialisés. De plus BSB conduit une veille des appels à projets pour le financement de projets innovants. BSB sélectionne plusieurs animations pour les domaines d'expertise en concertation avec les autres structures d'accompagnement et apporte une contribution en tant qu'intervenant, (co)-organisateur. Ces animations incluent principalement des actions de sensibilisation (ateliers, webinaires), des salons professionnels et des réunions thématiques. BSB publie les résultats des travaux de veille, une newsletter permettant de mettre en avant les avancées et actualités des acteurs des territoires (entreprises et laboratoires) et diffuse largement les informations pertinentes pour tous les acteurs via son site internet et les réseaux sociaux. BSB participe enfin à des réunions avec les représentants des territoires et les autres acteurs de l'innovation pour contribuer aux politiques publiques. Ces échanges permettent d'élaborer des feuilles

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260521-260521_DEL20A-DE

de route répondant aux attentes des territoires et contribuent également à la mutualisation des moyens pour atteindre les objectifs définis.
Sur la période 2025-2027, BSB a pour objectif d'accroitre l'impact de ses actions d'animation et de diffusion technologique en mutualisant des moyens avec les autres structures d'accompagnement, notamment l'organisation des actions territoriales plus fréquentes en partenariat avec les technopoles et centres de compétences réunissant les acteurs locaux, un événement dédié 'croisement de filières' pour accélérer les transitions en région et en développant un événement sur l'innovation en santé. Par ailleurs, BSB prévoit une communication de ses actions à l'échelle des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) afin de mieux fédérer tous les acteurs impliqués dans des actions collectives sur les thématiques accompagnées.

BSB participe activement à l'identification de projets européens permettant de renforcer et d'accélérer l'accompagnement et le conseil en innovation. Ces projets visent notamment à favoriser les échanges et des mises en relation entre régions européennes. Les activités contribuent à renforcer la diffusion technologique menée par le CIT et contribuent également à l'émergence de projets d'innovation. BSB est partenaire de plusieurs projets de type Interreg nécessitant une part d'autofinancement par le bénéficiaire de fonds européens., Dans le cadre de cette convention, cette part d'autofinancement est référencée sous Prospective, animation et diffusion technologique (à caractère collectif), entendu que ces projets contribuent aussi aux actions associées à la Sensibilisation, conseil et accompagnement de projets d'innovation (voir 6.2).

Sensibilisation, conseil et accompagnement de projets d'innovation

- Rencontrer et sensibiliser les entreprises
- Apporter conseil, expertise et mises en relation (conseil technologique)
- Accompagner l'émergence et le montage de projets individuels d'entreprises et de projets collaboratifs en consortium
- Conseils et accompagnement des laboratoires de recherche pour le transfert de technologies, en lien avec la SATT : visites de laboratoire et mises en relation

BSB a une base de données (plateforme CRM) de plus de 1000 comptes (entreprises, laboratoires, etc.) permettant le suivi des actions d'accompagnement des entreprises et des laboratoires. BSB, qui est souvent directement sollicité par les porteurs de projets, les entreprises et ses partenaires, identifie des nouveaux prospects en participant à des événements professionnels et des animations, organise des visites en entreprises et laboratoires pour déceler et faire émerger un pipeline de projets. BSB gère globalement un portefeuille d'environ 150 projets innovants, avec un tiers (soit environ 50) nouveaux projets par an.
Le portefeuille est assez stable depuis 2022 alors que la conjoncture économique affecte fortement la croissance voire la pérennité des entreprises sur le territoire breton comme au niveau national. Dans ce contexte encore plus tendu en 2025, les perspectives sont au soutien renforcé pour maintenir le niveau d'innovation sur le territoire.
Les enjeux internationaux et surtout européens sont abordés en partenariat avec d'autres structures régionales (BCI, Bretagne Compétitivité), pour identifier des entreprises, laboratoires et porteurs de projets intéressés par le montage de partenariats avec des acteurs bretons. Une attention particulière est prévue sur la période 2025-2027 pour accompagner les adhérents dans la participation directe à des projets européens.

5.2.2.2. Autres actions
Prestations/formations facturées

BSB réalise près de 8% du Chiffre d'affaires sur des actions privées.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260521-260521_DEL20A-DE

5.3. Indicateurs pour l'ACI

ACTION		INDICATEUR	CIBLE ANNUELLE ENVISAGEE
Prospective, animation et diffusion technologique (à caractère collectif)	Veille et activités à caractère prospectif et stratégique sur une thématique donnée	Nombre de documents de veille élaborés et publiés par le CIT	25
	Animations techniques menées par le CIT ou en collaboration avec les partenaires stratégiques	Nombre d'actions d'animation co-organisées (colloques, journées d'informations, tables rondes, commission de pole, ...)	30
	Diffusion technologique	Nombre de documents de communication (poster, article scientifique, déclarations d'inventions, documents à forte valeur ajoutée scientifique, interview, livres blancs, billets de blog « qualifiés », ...)	100
Sensibilisation/émergence/structuration de projets et conseils technologiques (à caractère individuel)		Nombre d'entreprises bretonnes rencontrées (échange approfondi) - tous types (PME/ETI/GE)	250
		Nombre d'entreprises bretonnes bénéficiaires de conseil technologique (dont porteurs de projet) - tous types (PME/ETI/GE)	150
		Nombre de laboratoires/centres de recherche académiques/autres centres de compétences rencontrés	100

5.4. Indicateurs hors ACI

ACTION	INDICATEUR	CIBLE ANNUELLE ENVISAGEE
Prestations	Nombre de projets impliquant le CIT en tant que prestataire	12 à 15

5.5. Partenariats stratégiques avec l'écosystème d'innovation breton

Parmi les autres partenariats et relations privilégiées du CIT avec des organisations basées en Bretagne figurent également : IRT B-Com, PEC, IMT, EHESP, CHU Rennes et CHU Brest, IUT, ESIR, technopoles 7TB, etc. Quand c'est opportun, des accords définissant des actions et objectifs communs ont été formalisés.. De plus, BSB dispose d'un réseau très riche de partenaires au niveau national et européen. En lien avec enjeux de coopération requis pour aborder la déclinaison des transitions numérique, alimentaire, climatique, écologique et sociale dans tous les pans de l'économie, BSB se positionne comme un acteur privilégié pour participer à, voire animer, des réseaux à géométrie variable dans tous les domaines qui touchent à la **promotion d'une économie régénérative, fonctionnelle et solidaire**. Les interdépendances au niveau du concept de **santé globale** en sont une bonne illustration

C'est d'abord au niveau des acteurs bretons de l'accompagnement que la coopération doit se renforcer et gagner en lisibilité et en visibilité. BSB y prendra toute sa part pour garantir aux collectivités signataires de la convention que les moyens mis en œuvre ont des impacts significatifs sur le dynamisme économique de la Bretagne et son adaptation à des conditions climatiques et de ressources plus contraintes que celles des décennies passées.

Type de structure	Nom de la structure	Mode de formalisation (si existant)	Objet
Structures de transfert de la thématique du CIT	PUI : Campus d'innovation de Rennes-Blue Box Brest SATT Ouest Valorisation,		Echanges entre BSB et les PUI pour identifier les compétences disponibles pour le montage de projet collaboratif et les transferts

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260521-260521_DEL20A-DE

	Cellules de transfert des Instituts INSERM, CNRS, INRAE, etc		potentiels de travaux de recherche vers des entreprises bretonnes
Plateforme technologiques et laboratoires de recherche	Biogenouest	Partenariat	Soutien pour la labellisation et le financement des plateformes technologiques
	Laboratoires en biotechnologies, santé et chimie Institut de recherche (INSERM, INRAE, INRIA, ENSCR, etc)		Accompagnement des projets structurants et innovants en en lien avec les entreprises
Pôles de compétitivité	Atlanpole Biotherapies	Convention de Partenariat signée	BSB porte l'antenne régionale du pôle en Bretagne (membre de droit du CA)
	Valorial	Convention de Partenariat en discussion	BSB apporte son expertise à la labellisation des projets par le pôle et actions communes dans le domaine agro-alimentaire
	Images & Réseaux	Convention de Partenariat à discuter (adhésion croisée ?)	BSB et le pôle travaillent sur des projets communs et coorganisent des actions (e.g EDIH), ect Numérique et santé. BSB apporte son expertise à la labellisation des projets et participe à la gouvernance (CA-CSV)
	Pôle Mer Bretagne Atlantique	adhésion croisée ?	BSB apporte son expertise à la labellisation des projets par le pôle et mène des actions communes dans le domaine de la valorisation des bioressources marines
Autres organismes	Bretagne Compétitivité	Convention de Partenariat signée	Mutualisation de moyens pour Veille et Projets européens et actions communes (décarbonation cosmétique…)
	Bretagne Commerce International	Convention de Partenariat en discussion	Mutualisation de moyens pour des actions à l'International
	Bretagne Next	Convention de Partenariat à discuter conventions craft signées	Echanges d'information et communication croisée. Co-construction d'une animation de l'écosystème innovation envisagée
	Cowork'HIT, Lorient	Convention de Partenariat signée	Membre fondateur ; Conseils et prestations en innovation pour Handicap
	W.INN, Brest	Convention de Partenariat en discussion	Conseils et accompagnement de projets soutenus par W.INN
Technopoles de Bretagne	Le Poool, Technopole Brest Iroise, Anticipa, VIPE, Quimper Cornouaille, Innozh, Audélor	Adhésions croisées	Co-accompagnement de projets, co-organisation d'événements. Expertise projets Lab Rennes St Malo, participation aux instances … Appui aux projets européens
CIT	Innozh, Végenov, Adria, CEVA, Photonics, Pole Cristal, ID Mer	Adh croisée (Végénov, IDMer, pôle cristal…)	Co-accompagnement de projet collaboratifs, prescriptions de prestations, vie du réseau des CDT à renforcer

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260521-260521_DEL20A-DE

Cluster Algues Bretagne …		Adh croisée	Echanges réguliers avec tous les acteurs de la filières algues pour la mise en place d'actions structurantes

Article 6. Moyens prévisionnels du CIT

6.1. Budget et financement prévisionnel du CIT

6.1.1. Budget prévisionnel par nature comptable (en K€)

	2023	2024	2025	2026	2027
Production vendue	207	81	220	140	290
Production immobilisée	-	-	-	-	-
Subventions d'exploitation	1643	1556	1673	1665	1665
Reprises et Transferts de charge	-	-	-	-	-
Autres produits (dont cotisations)	72	61	62	62	62
Autofinancement	110		11	30	0
Total Produits d'exploitation	**2032**	**1698**	**1966**	**1897**	**2017**
Achats de matières premières	-	-	-	-	-
Autres achats non stockés et charges externes	490	376	580	410	570
Impôts et taxes	136	128	157	166	160
Salaires et Traitements	740	714	876	927	930
Charges sociales	301	303	372	410	410
Amortissements et provisions	14	12	15	18	17
Autres charges	171	28			
Total Charges d'exploitation	**1852**	**1561**	**2000**	**1931**	**2087**
RESULTAT D'EXPLOITATION	***180***	***137***	***-34***	***-34***	***-70***
Produits financiers	13	46	36	34	32
Charges financières	0	0	0	0	0
Résultat financier	**13**	**46**	**36**	**34**	**32**
RESULTAT COURANT	***193***	***183***	***2***	***0***	***-38***
Produits exceptionnels	4	7	2	2	2
Charges exceptionnelles	36	21	2	2	2
Résultat exceptionnel	**-32**	**-14**	**0**	**0**	**0**
Participation des salariés	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Impôts sur les bénéfices	37	35	0	0	0
RESULTAT NET	***124***	***134***	***2***	***0***	***-38***

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260521-260521_DEL20A-DE

6.2. Budget et tableau de bord prévisionnel détaillé par grandes activités

6.2.1. Tableau de bord par grandes activités et indicateurs financiers

			2023		2024		2025		2026		2027	
			Dépenses (en K€)	RH (ETP)	Dépenses (en K€)	RH (ETP)	Dépenses (en K€)	RH (ETP)	Dépenses (en K€)	RH (ETP)	Dépenses (en K€)	RH (ETP)
Grandes activités (hors programme d'investissements	Prospective, animation et diffusion technologique (à caractère collectif)		721	6,2	692	6,6	704	7,9	757	7,7	741	7,4
		Veille et activités à caractère prospectif et stratégique sur une thématique donnée	248	2,1	213	1,9	169	1,9	187	1,9	190	1,9
		Animations techniques menées par le CIT ou en collaboration avec les partenaires stratégiques	160	1,5	99	1,0	125	1,4	128	1,3	140	1,4
		Diffusion technologique menée par le CIT (dont projets européens)	299	2,5	361	3,5	383	4,3	413	4,2	381	3,8
		Réseaux et contributions aux politiques publiques	15	0,1	20	0,1	27	0,3	29	0,3	30	0,3
	Sensibilisation/émergence/structuration de projets et conseils technologiques (à caractère individuel)		372	2,8	334	2,9	356	4	403	4,1	411	4,1
	Prestations / Activités facturées					0	90	0,1	80	0,5	150	1
	Animation filière S3		325	3,6	332	3,4	330	3,3	330	3,4	330	3,4
	Animation Biogenouest		50	0,5	54	0,5	63	0,5	63	0,5	63	0,5
	Animation ABT		75	1,0	76	1,0	95	0,9	95	1	95	1
	Autres		80	0,0	0	0,0	152	0	40		80	0
	TOTAL		1623	14,1	1489	14,3	1790	16,7	1740	17,2	1842	17,4
Fonctions supports/frais indirects			121	1,4	136	1,4	210	1,6	190	1,8	190	1,6

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260521-260521_DEL20A-DE

Indicateurs financiers (hors investissements)	*réalisé 2023*	*réalisé 2024*	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Financements publics / total des produits d'exploitations du CIT (%)	85%	92%	86%	89%	83%
Financement Région (dont FEDER) / total des produits d'exploitations du CIT (%)	66%	71%	65%	68%	63%
Chiffre d'affaires facturé (dont cotisations) (en k€)	279	142	282	202	352
Résultat net (en k€)	***124***	***134***	***2***	***0***	***-38***
Nombre d'ETP	15,5	15,7	18,3	19	19
Masse salariale (en k€)	1041	1017	1247	1337	1340

6.2.2. Modalités d'intervention des collectivités territoriales

Les contributions financières des collectivités territoriales interviendront sur la base des montants indicatifs figurant dans les tableaux budgétaires présentés en annexes 2 et 3, qui feront l'objet d'une sollicitation spécifique auprès de chaque financeur concerné et seront engagées via des conventions de financement conclues et signées par projet avec le CIT. Ces conventions s'appuieront sur le détail des actions à mener, le montant et les natures des dépenses.

Les conventions de chaque collectivité territoriale partenaire seront adressées pour information à la Région, chef de file.

6.3. Obligations comptables et dispositions diverses

Le CIT s'engage, sur la base d'une comptabilité analytique, à réaliser un suivi détaillé de ses dépenses et recettes, comprenant notamment :

- un relevé des dépenses et des recettes, par poste et par action en correspondance aux grandes activités du CIT,
- un relevé valorisant les apports en nature dont il bénéficie éventuellement pour ses grandes activités et détaillant les modalités retenues pour le calcul de cette valorisation[1].

Le CIT s'engage à fournir à ses financeurs chaque année l'ensemble des documents suivants :

- les comptes-rendus des instances de gouvernance,
- une copie certifiée de son budget et des comptes des exercices comptables, ainsi que tous les documents utiles faisant connaître les résultats de son activité (L. 1611-4 CGCT),
- un rapport annuel d'activités (format type en annexe 4).

Le CIT s'engage également à fournir à ses financeurs chaque année les documents suivants, en cas de modifications ou d'évolutions :

- les statuts,
- les conventions de partenariats,
- la liste de ses membres et administrateurs.

Par ailleurs, conformément à l'article L.1612-4 du Code de Commerce, si le CIT a perçu dans l'année, de l'État ou de ses établissements publics ou des collectivités locales (toutes subventions et toutes collectivités confondues) un montant de subvention égal ou supérieur à 153 000 €, elle est tenue :

- de nommer un commissaire aux comptes agréé, ainsi qu'un suppléant,
- d'établir des comptes annuels comprenant un bilan, un compte de résultat et une annexe,
- de publier ces comptes ainsi que le rapport du commissaire aux comptes, sur le site internet de

[1] Cette valorisation doit, dans la mesure du possible, s'établir au prix du marché.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260521-260521_DEL20A-DE

la Direction de l'information légale et administrative.

Dans ce cas, le CIT transmettra à ses financeurs le rapport du commissaire aux comptes concomitamment à l'envoi des documents comptables ci-dessus exigés.

Le CIT s'engage à remplir toutes ses obligations à l'égard des organismes fiscaux et sociaux et à respecter les dispositions législatives et réglementaires concernant son personnel.

Fait en 8 exemplaires, à Rennes, le

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260521-260521_DEL20A-DE

POUR BSB,
Le Président,

Monsieur Franck ZAL,

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260521-260521_DEL20A-DE

POUR MORLAIX COMMUNAUTE,
Le Président,

Monsieur XXX,

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260521-260521_DEL20A-DE

POUR GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION
Le Président,

Monsieur XXX,

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260521-260521_DEL20A-DE

POUR QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE,
Le Président,

Monsieur XXX,

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260521-260521_DEL20A-DE

POUR SAINT-MALO AGGLOMERATION,
Le Président,

Monsieur XXX,

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260521-260521_DEL20A-DE

POUR BREST METROPOLE,
Le Président,

Monsieur XXX,

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260521-260521_DEL20A-DE

POUR RENNES METROPOLE,
Le Président,

Monsieur XXX,

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260521-260521_DEL20A-DE

POUR LA REGION,
Le Président,

Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD,
Et par délégation,

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260521-260521_DEL20A-DE

Annexes

Annexe 1 : Glossaire

ACI	Animation et Conseil en Innovation Prospective, animation et diffusion technologique à caractère collectif et sensibilisation, conseil et accompagnement de projets d'innovation.
ANR	Agence Nationale de la Recherche
CDT	Cellule de Diffusion Technologique Structure d'interface qui offre aux PME une assistance dans la définition de leurs besoins, par une approche globale prenant en compte leur développement technologique, mais également leur stratégie d'entreprise, leur gestion de projet, …, en s'appuyant sur des réseaux de compétences (laboratoires de recherche, lycées professionnels, living labs, …). Elle consiste en des activités de diagnostic et de conseil, la CDT ne disposant pas de moyens analytiques et technologiques.
CIT	Centre d'Innovation Technologique Structure complémentaire de la recherche publique au sein du dispositif de transfert de technologie vers les filières économiques. Il apporte une contribution majeure au développement économique et au déploiement de l'innovation sur le territoire breton, d'une part en s'attachant à la résolution des questions scientifiques et techniques posées par les entreprises, et d'autre part en contribuant à la valorisation de la recherche publique.
COM	Convention cadre d'Objectifs et de Moyens
CPER	Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 Document par lequel l'Etat et une Région s'engagent sur la programmation et le financement pluriannuels de projets importants d'aménagement du territoire.
CRT	Centre de Ressources Technologiques Tout comme la CDT, il assure une assistance auprès des entreprises via des activités de diagnostic et de conseil, mais sa mission première et essentielle est la réalisation de prestations technologiques, grâce à des moyens techniques et humains propres.
DIS	Domaine d'Innovation Stratégique Domaines différenciants argumentés, pour lesquels la Bretagne a des « atouts comparatifs » à l'échelle internationale – avérés ou potentiels – et qui auront un « effet d'entrainement » pour l'économie bretonne. Un DIS croise marchés en croissance et enjeux de développement des secteurs économiques bretons – socle ou en émergence – dynamique d'entreprises innovantes, expertise de recherche publique et de formation. Il répond aussi à des enjeux sociétaux identifiés à l'échelle européenne et/ou spécifique au territoire breton.
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ETP	Equivalent Temps Plein
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
PFT	Plates-Formes Technologiques Structure située dans des établissements d'enseignement professionnels ou de technologie, qui met ses équipements et compétences au service des entreprises dans le cadre de leur mission pédagogique.
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PUI	Pôle Universitaire d'Innovation
S3	Smart Specialization Strategy – Stratégie de recherche et d'innovation 2021-2027 Chaque Région doit concentrer ses ressources sur les domaines d'innovation pour lesquels elle a les meilleurs atouts par rapport aux autres régions européennes. Dans toute l'Europe, les administrations, les entreprises, les centres de recherche et les universités ont donc collaboré pour identifier au sein de leur région les secteurs d'activité dont le potentiel de croissance est le plus prometteur.
SATT	Société d'Accélération du Transfert de Technologies Regroupement d'équipes de valorisation de sites universitaires visant à transférer les résultats issus de la recherche académique vers le monde économique.
SRDEII	Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation 2023-2027
SRTES	Stratégie Régionale des Transitions Economique et Sociale 2023-2027

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260521-260521_DEL20A-DE

Annexe 2 : Budget prévisionnel annuel par grandes activités pour la période 26-27

			DEPENSES (k€)	RECETTES (k€)		
				Facturation	Autofinancement	Financements publics
Grandes activités* (hors programme d'investissements	Prospective, animation et diffusion technologique (à caractère collectif)		720			720
		Veille et activités à caractère prospectif et stratégique sur une thématique donnée				
		Animations techniques menées par le CIT ou en collaboration avec les partenaires stratégiques				
		Diffusion technologique menée par le CIT				
		Réseaux et contributions aux politiques publiques				
	Sensibilisation/émergence/structuration de projets et conseils technologiques (à caractère individuel)		402			402
	Prestations / Activités facturées		115	220		
		R&D (contrats « CIR compatibles »)				
		Formations				
		Autres prestations				
	Animation filière S3		341			341
	Animation Biogenouest		29			29
	Animation ABT		81			81
	Autres		60			
	TOTAL		1776	220	0	1601
Fonctions supports/frais indirects (dont ACI) (dont animation S3) (dont animation Biogenouest) (dont animation ABT)			190 7 30 3 14		40	150 7 30 3 14

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260521-260521_DEL20A-DE

Annexe 3 : Répartition prévisionnelle annuelle des financements publics attendus pour la période 26-27

	Europe	Etat	Région	EPCI	**TOTAL**
ACI	148	70	704	200	**1 122**
(dont CPER)		*70*	*200*	*200*	***470***
Animation S3	239		102		**341**
Animation Biogenouest			29		**29**
Animation ABT			81		**81**
TOTAL	**387**	**70**	**944**	**200**	**1 601**

Pour rappel, les montants des collectivités territoriales présentés dans les tableaux budgétaires en annexes 2 et 3 sont indicatifs et maximum. Ils devront faire l'objet d'une sollicitation spécifique auprès de chaque financeur et seront accordés au vu du budget de la collectivité concernée. Les conventions financières conclues et signées par projet avec BSB préciseront le détail des actions à mener, le montant accordé et les natures des dépenses.